

Effects of UMTS radio-frequency fields on well being and cognitive functions

Commentaires - Août 2006

Commentaire

Certains "cobayes" de la fausse réplique suisse TNO parlent et relativisent les résultats de l'étude en évoquant des symptômes de vertiges et de malaises prolongés après l'expérience. Ainsi la déclaration principale de l'étude (« aucun effet ») est à relativiser fortement

De plus, les participants ont été exposés aux rayons avec un signal de contrôle UMTS ne contenant aucune transmission de communications. « Une telle situation peut survenir par exemple de très bonne heure », écrivent les chercheurs. En réalité, les signaux émis par les antennes sont plus forts, plus complexes et plus problématiques du point de vue de la santé. La disposition de l'étude est alors très loin de la réalité.

(source : www.arlerte.ch).

Deux participants à l'enquête zurichoise sur l'umts s'étaient déjà manifestés contre les conclusions de cette enquête (Roger Meier et Armin Furrer <http://www.milieuziektes.nl/Pagina12e.html>). Deux autres participants électrosensibles viennent de témoigner : une avocate, et un participant qui veut rester anonyme, mais raconte en substance la même chose. Quant aux autres participants électrosensibles, l'association suisse gigahertz.ch s'étonne de ne pas les connaître, et pense qu'ils auraient pu être enrôlés comme tels par les opérateurs.

Une avocate électrosensible témoigne

"Après le 2ème test j'ai dit à l'assistante avoir très fort réagi au 10 V/m. Je l'ai encore répété dans le dernier formulaire. Je me demande à présent de quelle manière on a traité mes indications. Au vu des résultats individuels, je soupçonne même qu'elles n'ont pas été traitées du tout, ou alors dans le chapitre "réactions faibles sans relation avec les champs électromagnétiques". Je voudrais bien savoir comment mes appréciations d'un facteur 2 pour le champ de 10 v/m et d'un facteur 20 pour le champ de 1 v/m une semaine plus tard, ont été interprétées. J'ai éprouvé des difficultés à répondre convenablement aux questions du formulaire. Que ce formulaire ait été validé n'y change rien. Il est donc très probable que des participants à l'expérience aient mal rempli leur formulaire. De surcroît, après avoir été soumise à 10 v/m, une personne qui n'a plus la force de réagir, ou ne peut le faire qu'en rassemblant tout son courage, ou qui se trouve dans un état second, peut difficilement dire si il ou elle se trouve indisposé(e). En tant qu'avocate, je suis entraînée à aller jusqu'au bout de situations, là où d'autres auraient abandonné depuis longtemps. Lorsque j'y repense, je dois dire que j'ai bien ressenti l'exposition à 10 v/m, car ce fût comme un coup pour moi, lorsque l'antenne fut mise en route. Mais j'ai continué l'expérience, et après 45 minutes, me trouvais si mal que je n'ai pu répondre qu'en étant en transe. Je n'ai naturellement plus pu réaliser que j'étais en train d'être irradiée, ni à quel point. A ce point de vue, le questionnaire n'avait aucune valeur. On ne pouvait répondre que par oui ou non, avec toujours les mêmes subtiles nuances. On n'avait pas la possibilité de décrire son expérience." Au téléphone, l'avocate a précisé que 24 heures après son exposition à 10 v/m, elle ne fut pas en état de participer à un congrès. Et qu'elle éprouva encore une semaine durant des difficultés à faire son travail. Elle se sentait comme après une prise de LSD, à laquelle elle avait une fois participé à l'âge de 16 ans.

source : www.Gigahertz.ch